

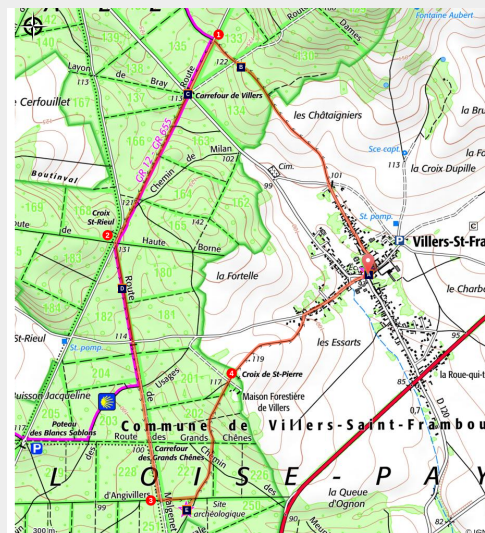
Du village à la forêt et au temple caché



PNR Oise-Pays de France - VILLERS-SAINT-FRAMBOURG



Eglise de Villers-saint-Frambourg (PNROPF)



Un itinéraire varié dans un village de toujours, une forêt majestueuse et un temple Gallo-Romain. Une balade dans le temps !

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h

Longueur : 7.0 km

Dénivelé positif : 91 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Itinéraire

Départ : Eglise de Villers-saint-Frambourg

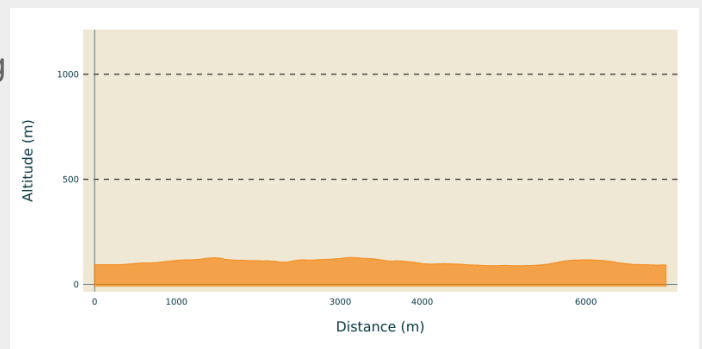
Arrivée : Eglise de Villers-saint-Frambourg

Communes : 1. VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

2. CHAMANT

3. OGNON

Profil altimétrique

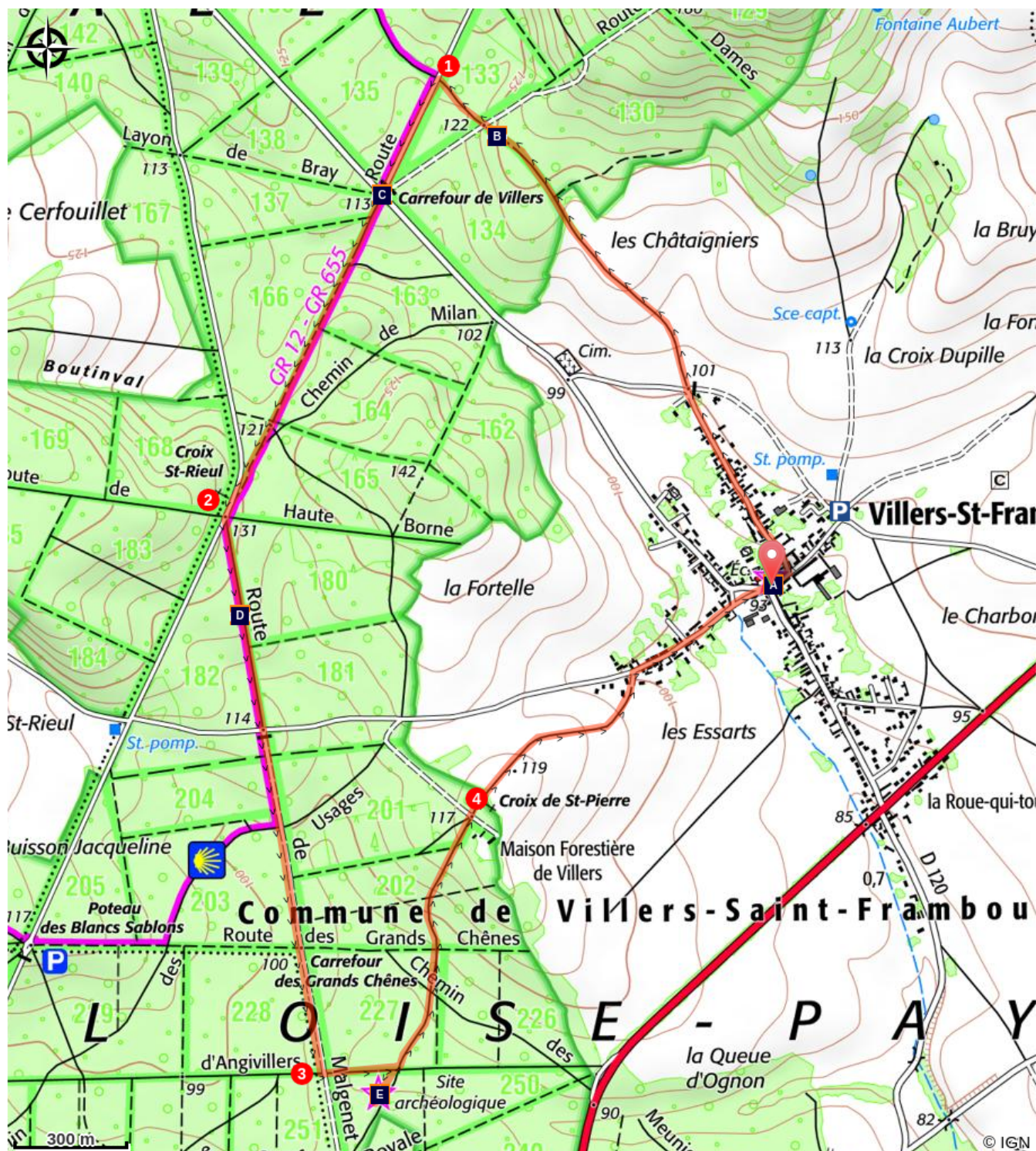





Altitude min 89 m Altitude max 128 m



Face à l'église, partir à droite sur la rue de la Croix Dupille et tourner à gauche, rue Vielle de Pont. Après les dernières habitations, continuer en face sur le chemin jusqu'à arriver sur la route goudronnée.

1. Aller à gauche sur cette route, au carrefour, aller tout droit en passant derrière la barrière. Continuer tout droit
2. A la croix Saint Rieul, prendre le 2ème chemin à gauche en suivant les marques GR©, blanches et rouges. Aller tout droit, traverser la route goudronnée et au prochain carrefour laisser les marques GR© pour continuer tout droit. Continuer tout droit et prendre à gauche au carrefour situé à la fin de la parcelle en régénération (clôture).
3. A 50 m, au prochain carrefour tourner à droite, parcourir 100 m pour découvrir les vestiges du temple gallo-romain. Revenir sur ses pas et poursuivre en face. Aller tout droit en laissant les chemins de part et d'autre jusqu'à la croix saint Pierre.
4. Sortir de la forêt et continuer sur le sentier qui rejoint la route. Aller à droite pour rejoindre le village.

Sur votre chemin...



-  Église Saint-Médard (A)
-  L'exploitation forestière (C)
-  Le temple d'Ognon, un lieu de vie gallo-romain (E)

-  La forêt d'Halatte (B)
-  L'exploitation forestière (D)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

En venant de Senlis, RD 932A

Sur votre chemin...



Église Saint-Médard (A)

La partie la plus ancienne de l'église est la base du clocher. Elle est couverte d'une voûte en berceau plein cintre et remonte au début du 12ème siècle. Pour sa part, le clocher, avec ses longues baies en plein cintre soulignées de colonnettes, date de 1150, comme la flèche octogonale en pierre garnie de pyramides d'angle qui le coiffe, et qui appartient à la riche famille des flèches en pierre du Valois dont celle de Saint-Vaast-de-Longmont est l'exemple le plus ancien (1120).

Crédit photo : PNROPF



La forêt d'Halatte (B)

Au nord du Parc, la forêt d'Halatte, en majeure partie domaniale, s'étend sur 6 000 hectares. Forêt royale, elle fut préservée pour la chasse à courre puis gérée pour la production de bois d'œuvre. La capitainerie d'Halatte, créée par Henri II en 1554, est en charge de veiller à l'abondance du gibier. En 1674, elle est donnée au Grand Condé par Louis XIV puis, après la Révolution, elle devient domaniale. Elle est aujourd'hui sous la responsabilité de l'ONF et se distingue par ses futaies « cathédrales » de hêtres majestueux.

Crédit photo : PNROPF



L'exploitation forestière (C)

L'exploitation forestière a beaucoup évolué au cours de l'histoire. Les forêts sont d'abord des ressources pour le bois de chauffage. Les plus beaux fûts (de chêne) servent de bois d'œuvre pour la construction. La forêt d'Halatte, ainsi que les autres forêts, est toujours administrée et contrôlée par les pouvoirs en place. Sous les rois carolingiens, les administrateurs sont des officiers royaux appelés « forestii » ; à l'époque des capétiens, ce sont les « gruyers » qui prélèvent, en plus des taxes officielles, une part personnelle sur les transactions. Sous Louis XIV, Colbert est chargé de réformer l'administration de la forêt française : 16 « Grands Maîtres » sont nommés. A la révolution, les forêts royales deviennent biens nationaux. La forêt d'Halatte devient une forêt domaniale régie par la nouvelle administration des Eaux et Forêts. Après une période de dégradation des ressources, ce n'est qu'en 1867, pour faire face à la demande des chemins de fer, qu'un premier plan d'aménagement à long terme est adopté. Aujourd'hui, pour la forêt d'Halatte, c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui réalise les plans de gestion.

Crédit photo : PNROPF



L'exploitation forestière (D)

L'exploitation forestière a beaucoup évolué au cours de l'histoire. Les forêts sont d'abord des ressources pour le bois de chauffage. Les plus beaux fûts (de chêne) servent de bois d'œuvre pour la construction.

La forêt d'Halatte, ainsi que les autres forêts, a toujours été administrée et contrôlée par les pouvoirs en place. Sous les rois carolingiens, les administrateurs sont des officiers royaux appelés « forestii » ; à l'époque des capétiens, ce sont les « gruyers » qui prélèvent, en plus des taxes officielles, une part personnelle sur les transactions. Sous Louis XIV, Colbert est chargé de réformer l'administration de la forêt française : 16 « Grands Maîtres » sont nommés. A la révolution, les forêts royales deviennent biens nationaux. La forêt d'Halatte devient une forêt domaniale régie par la nouvelle administration des Eaux et Forêts. Après une période de dégradation des ressources, ce n'est qu'en 1867, pour faire face à la demande des chemins de fer, qu'un premier plan d'aménagement à long terme est adopté. Aujourd'hui, l'exploitation forestière est très rationalisée. Pour la forêt d'Halatte, c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui réalise les plans de gestion. Dans cette zone de la forêt, les peuplements sont en taillis sous futaie. Les jeunes arbres, issus de semis ou de reboisement, poussent sous le couvert d'arbres plus âgés qui ont souvent plus de deux cent ans.

Crédit photo : PNROPF



Le temple d'Ognon, un lieu de vie gallo-romain (E)

Ce temple voué à la guérison est érigé vers le milieu du 1er siècle après J.C. par une tribu gauloise, les Sulbanectes (origine du nom de Senlis). Leur territoire va de Chantilly à Crépy-en-Valois. Autour, le paysage de cette époque est constitué de petites parcelles, cultivées ou en prairies, entourées de haies de noisetiers avec quelques bosquets de tilleuls. Les Sulbanectes se rendent dans ce lieu de culte, spécialisé dans la fécondité, principalement pour faire des vœux de guérison. Ils offrent, alors, des ex-voto plus ou moins figuratifs espérant être exaucés. Le temple, joue, aussi, un rôle socio- économique favorisant des « conciliabula » où se traitent aussi bien des affaires commerciales que des arrangements politiques. Les objets découverts lors de fouilles (ex-voto, bagues, objets de parure) sont présentés dans les belles caves voutées du Musée d'Art et d'Archéologie de Senlis.

Crédit photo : PNROPF